

tique à l'étranger et non plus uniquement à un métier, comme c'est l'usage à Verviers ;

» 5° L'augmentation de la production des ourdisseurs ;

» 6° La suppression des 20 p.c. d'augmentation de salaire à la seconde équipe ;

» 7° Le maintien, en cas de chômage, du partage du travail entre tous les ouvriers de l'usine (roulement).

» Les patrons déclarent aux journalistes, écrit le « Peuple », à qui ces renseignements sont empruntés, qu'ils n'ont pas l'intention de modifier, en ce moment du moins, les salaires de base et qu'ils veulent simplement mettre fin au système établi par la convention de 1919 et qui consiste à payer à la seconde équipe (équipe de nuit), laquelle travaille quarante heures par semaine (de 14 h. 30 à 23 heures), le même salaire qu'à l'équipe de jour, qui travaille de 6 heures à 14 h. 30.

» Les patrons ajoutent qu'ils ne désirent pas supprimer le roulement, « mais bien en adapter le principe aux circonstances du moment ». Ils maintiendraient le roulement dans le cadre du personnel strictement nécessaire.

C'est contre la prétention des patrons d'introduire ces réformes que les ouvriers sont partis en grève. Les droits auxquels les patrons prétendent mettre fin maintenant ont été conquis de haute lutte, avons-nous dit. Certains sont très importants, notamment celui qui permet aux travailleurs de répartir, en cas de ralentissement dans le travail, la besogne entre eux. Ils datent de 1906, année où les ouvriers verviétois eurent à soutenir un lock-out général de six semaines. Cet engagement qui dressa, d'une part, l'ensemble des patrons fortement coalisés et, d'autre part, les ouvriers, qui avaient substitué à leurs anciens syndicats de métier leur Confédération Générale, se termina par un compromis. Les ouvriers y obtinrent la reconnaissance syndicale. Mais cette reconnaissance fut obtenue, en somme, par la renonciation des syndicats à l'organisation de la résistance spontanée des ouvriers. Ce dont les patrons se plaignaient le plus, c'était de la multiplicité des grèves et de l'impuissance de la Confédération à y mettre fin. Il se créa donc des Fédérations d'industries responsables de leurs membres vis-à-vis des patrons. Des conventions s'élaborèrent. Les syndicats obtenaient l'affichage, dans les usines, des convocations d'assemblées et autres avis. Mais on créait une commission mixte, Chambre de Conciliation, qui devait être saisie de tout conflit, dans le but de le résoudre pacifiquement. Les Fédérations s'engagèrent à ne soutenir aucune grève dont les mobiles n'auraient pas préalablement fait l'objet d'un examen de la part de cette commission. Inutile de dire que l'« Union sacrée » scellée en 1918 par le Parti Ouvrier Belge et la Commission Syndicale renforcèrent le système des conventions. A tel point qu'il détermina une scission : la Fédération du Peigné qui, en 1906 déjà, avait commencé par repousser le compromis, se détacha de la Centrale du Textile.

Ces temps qui furent témoins de l'ascension graduelle des organisations ouvrières verviétoises, ressemblent peu à ceux que nous traversons maintenant. La crise générale du capitalisme n'a pas été sans laisser son empreinte sur l'industrie de la laine verviétoise. Quoique produisant, en grande partie, une spécialité, les bons tissus et les « fantaisies », ce qui fait la renommée de la place, Verviers a souffert de la généralisation d'une technique plus perfectionnée. Certaines productions, telle celle des « serges », ne s'y font plus. Elles sont allées là où la force syndicale n'est pas si forte. L'industrie lainière doit importer ses matières premières de l'étranger. A Anvers, quelques fabriques s'appliquent au lavage des laines brutes qui y arrivent, ce qui diminue les frais de transports vers les centres où elles seront travaillées. Près de la moitié des laines filées sont exportées telles que, l'autre partie passée aux tissages qui sont établis un peu partout dans le pays. Seule, la filature est concentrée à Vervier. Les tissages se déplacent de plus en plus. Il y en a dans la province d'Anvers : Hoboken, Malines, dans la région bruxelloise et le Brabant, dans les deux Flandres. Le centre Roubaix-Tourcoing est un concurrent de Verviers. Les patrons font fortement état des conditions misérables de travail qu'ils ont pu imposer aux ouvriers du Nord et des Flandres. Malgré tout, Verviers conserve de fortes positions à cause de ses spécialités de tissus de bonne qualité, pour lesquels une main d'œuvre spécialisée et experte, difficile à former, reste nécessaire en dépit des progrès de la technique.

Mais il n'est pas étonnant que le patronat verviétois, à la vue de l'impuissance des travailleurs du Nord de la France, rêve également d'imposer à ses ouvriers les conditions de travail que les premiers se sont vus imposer à la suite d'échecs retentissants. Et il se peut que ce soit une indication dans ce sens, que c'est précisément un industriel de nationalité française, le sieur Flippo, qui a aussi de gros intérêts dans le Nord, qui se montre un des plus ardents à aboyer aux chausses des ouvriers verviétois.

Les dirigeants syndicaux verviétois, l'auraient-ils voulu, auraient difficilement pu empêcher cette grève. L'unanimité des 16,000 syndiqués — soit donc des personnels tout entier — était si complète, les provocations des patrons avaient tellement fait mousser l'indignation ouvrière, qu'ils ne songèrent certainement pas à s'opposer à la volonté des ouvriers. Mais qu'est-ce qu'une direction social-démocrate d'un mouvement de grève est d'autre — même quand les dirigeants acceptent le principe de la lutte — qu'un sabotage savant de la combativité des travailleurs et qu'un torpillage certain de toute initiative des masses. Opposition passive, quand il le faut, active lorsque c'est possible, soutien apparent quand c'est nécessaire, mais le mobile instinctif est toujours le même : mettre le cap vers la conciliation, endiguer, canaliser le mouvement, laisser saigner la résistance ouvrière, pour poser en sauveur du mouvement, lorsqu'à la suite des tergiversations et des vaines palabres et faute d'avoir été dirigée dans la bonne direction, la résistance agonise.

Ici il faut poser la question : dans la période que nous traversons, où le capitalisme est décidé à ne reculer devant aucun moyen pour faire réussir son programme de réarmement économique, les grèves économiques dans une corporation ou dans une industrie peuvent-elles être profitables au prolétariat, si on n'est pas résolu d'en accepter toutes les conséquences, c'est-à-dire d'avoir recours à la grève générale, même aux solutions les plus extrêmes, si le développement de la lutte l'exige ? Nous répondons : non ! Mais, alors, nous dira-t-on, vous voulez que toute grève économique serve de prétexte à une grève générale et que toute grève générale se transforme en insurrection ? Et, du coup, on ressuscite toutes les plaisanteries et les sarcasmes qui ont servi à justifier l'action « pacifique », « méthodique », « constructive » et à condamner les méthodes d'action directe et de lutte révolutionnaire du prolétariat. Les succès sont très faciles pour ceux qui se contentent d'un examen de surface des événements ou qui acceptent comme critère pour les intérêts profonds des masses, l'amour-propre des bureaucrates. Il est évident que pour ceux-là, par exemple, une reconnaissance syndicale par le patronat qui aurait sa contre-partie dans une baisse catastrophique des conditions de travail, des salaires, vaudrait mieux qu'une solution laissant intacts, ou à peu près, les conditions de salaires des ouvriers, mais mettant fin, par contre, à la pratique d'une convention et qui romprait la collaboration entre patrons et dirigeants syndicaux. Une pareille situation nous ramènerait aux temps où les ouvriers devaient, par la seule force de leur action, sauvegarder leurs conditions d'existence. Il faudrait à nouveau laisser la parole à l'initiative des masses. Ce serait des grèves à jets continus, détalant par des incidents d'atelier pour atteindre les dimensions de grèves et de lock-out généraux. Au lieu de mouvements pacifiques, ce seraient des actions tumultueuses prenant le caractère d'émeutes et de soulèvements populaires.

Il est clair que les dirigeants réformistes ne redoutent rien plus que le retour à de pareilles situations. Les luttes où la parole est aux masses et non aux dirigeants stylés ne sont pas le fort des syndicats réformistes. Aussi ont-ils fait tout ce qui était possible avant, pendant et après le déclenchement de la grève pour tendre au patronat le rameau d'olivier de la paix sociale. A la revendication patronale de réduction des équipes en filature et du travail à deux métiers, ainsi qu'à la suppression des 20 p.c. de sursalaire pour l'équipe de nuit, les dirigeants syndicaux n'ont pas répondu par un « non » catégorique. Ils ont, au contraire, affirmé leur volonté de discuter, à la seule condition que les patrons continuent à traiter avec eux. Ce qu'ils réclamaient, c'étaient des discussions et des enquêtes bi-latérales. A. Duchesne, secrétaire général des Unions textiles (ouvrières), dans son interpellation à la Chambre et ailleurs, déclara qu'il n'était « pas adversaire de l'adaptation de l'industrie textile aux conditions nouvelles, créées par la concour-